



Route des Cliniques 17  
Case postale  
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le/den 18 décembre 2006

**AIDE SOCIALE / SOZIALHILFE**

Tél. 026 / 305 29 92  
Fax 026 / 305 29 85  
E-mail sasoc@fr.ch  
Site www.fr.ch/sasoc

Chèques postaux 17 - 1539 - 1 (Serv. financier cant.)  
Postcheckkonto

N° du dossier / Aktenheft Nr. L:/Envoi trim/correctif\_tarif\_placement\_famille\_accueil.doc

Veuillez rappeler le numéro du dossier dans la réponse  
Bitte, Aktennummer in der Antwort erwähnen

V/réf. - I/Ref.

**Correctif**

**Demande de précision sur le tarif applicable au placement dans une famille d'accueil professionnelle**

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 25 avril 2006 au sujet de l'objet cité en référence, je me suis renseigné auprès de mes collègues, Mme Maryse Aebischer et M. Stéphane Quéru, s'agissant du tarif applicable lors d'un placement dans une famille d'accueil professionnelle, plus précisément quelle part est à facturer aux représentants, respectivement en cas d'indigence à un service social dans le cadre de l'application de la LASoc.

Il en appert que la part des parents est fixée à Fr. 34.50 par jour lors d'un placement dans une famille d'accueil non professionnelle. La facturation d'éventuels frais accessoires demeure réservée. Lors d'un placement dans une institution ou une famille d'accueil professionnelle, la part des parents est fixée à Fr. 22.50 par jour lorsqu'il s'agit d'enfant en âge scolaire et de Fr. 32.-- par jour lorsqu'il s'agit d'enfant en fin de scolarité obligatoire (cf. arrêté 834.1.26).

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard  
Chef de service

NB : Notre envoi trimestriel n° 206 du 23 octobre 2006 devient caduc.